



PÂQUES

MAIS PAS ... QUE !

BY PATRICK AGNELLET



20

IMPÉRIAL
CASINO
ANNECY

26



LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES

MAIS PAS ... QUE !



PETIT CALIMERO



CLOCHE ZOÉ



NOUNOURS PABLO

3 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES MAIS PAS ... QUE !



FERA DU LAC

6 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES MAIS PAS ... QUE !



LAPINS COLLECTION

8 TICKETS



LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



PÂQUES MAIS PAS ... QUE !



FRITURE ASSORTIE

9 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES MAIS PAS ... QUE !



OEUFS PRALINES COLLECTION

11 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES MAIS PAS ... QUE !



OEUF ORIGAMI

13 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)



PÂQUES

MAIS PAS ... QUE !



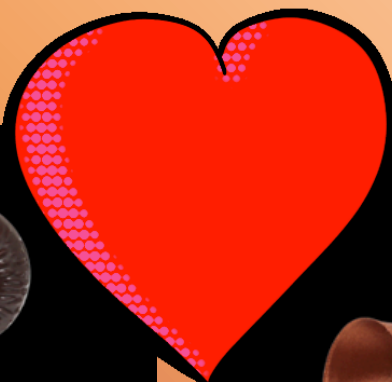
MARGUERITE , BILLY OUISTITI OU LULU

13 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES

MAIS PAS ... QUE !



NINO OU HIPPO

14 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES MAIS PAS ... QUE !

OEUF MENDIANT

16 TICKETS



LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES MAIS PAS ... QUE !



CANARD FAMILY 16 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

PÂQUES

MAIS PAS ... QUE !

I
C
A
R
E



20 TICKETS

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX :
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION...
RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

REGLEMENT DE L' ANIMATION : PAQUES MAIS PAS QUE!

ARTICLE1 : ORGANISATION

La société organisatrice Casino Imperial Palace Annecy située, Allée de l'Impérial 74000 Annecy organise une animation avec obligation d'achat intitulé « PAQUES MAIS PAS QUE! », ci-après dénommé « Campagne PAQUES ».

Ce Jeu se déroule du Vendredi 3 AVRIL 2026 à 10 h 00 AU Lundi 6 AVRIL 2026 à 12h00 inclus pour la collecte des tickets. Il s'agira de cumuler les tickets afin d'obtenir le plus gros lot.

ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans ou plus), non interdite de Jeu, munie d'une pièce d'identité en cours de validité, et cliente du Casino Impérial Annecy.

La participation implique de jouer sur les Machines à sous, de cumuler les tickets intitulé : « PAQUES » du 006/04/2026 au 06/04/2026 inclus , de les présenter ensuite à un Membre du Comité de Direction et de Choisir parmi une sélection de cadeaux AGNELLET celui de son choix. Une seule participation par personne ne sera acceptée.

Toute participation est strictement personnelle et ne peut être transférée.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

1. Cumul des tickets

- A chaque utilisation des machines à sous entre le 3 et le 6 avril 2026, les joueurs cumulent des tickets PAQUES .*
- La quantité de tickets obtenus dépend Des termes et conditions de la Campagne PAQUES*

1. Collecte et conservation des tickets

- Les tickets sont distribués au joueur directement par la Machines à sous.*
- Les participants sont responsables de la bonne conservation de leurs tickets.*
- Aucun duplicata ne pourra être fourni en cas de perte, vol, détérioration ou erreur de manipulation.*

ARTICLE 4 : ECHANGE DES TICKETS CONTRE CADEAU :

1. Période d'échange

- Les tickets cumulés pourront être échangés à partir du 5 AVRIL 2026 , aux horaires d'ouverture de l'établissement.*

1. Nature des cadeaux

- Les tickets sont échangeables contre une sélection de cadeaux AGNELLET proposés dans la vitrine du Casino.*
- La liste des cadeaux, leur descriptif et le nombre de tickets nécessaires pour chaque cadeau seront affichés dans un catalogue intitulé : PAQUES MAIS PAS QUE!*

1. Conditions d'échange

- Les cadeaux sont remis dans la limite des stocks disponibles.*
- Aucun échange, remboursement ou compensation ne pourra être exigé si un cadeau est épuisé.*
- Les cadeaux ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces ou en crédit de jeu.*
- Un seul cadeau sera distribué par joueur ayant signé les T& C.*

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de :

- *dysfonctionnement des machines à sous,*
- *perte ou destruction des tickets par le joueur,*
- *indisponibilité temporaire ou définitive de certains cadeaux,*
- *cas de force majeure.*

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler la campagne PAQUES MAIS PAS QUE si des circonstances exceptionnelles l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 6 : FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude, notamment la falsification de tickets, l'utilisation de tickets non valides ou la participation par un moyen contournant les conditions de l'animation entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant, sans recours.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'animation PAQUES MAIS PAS QUE implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible à l'accueil.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES

Les informations éventuellement recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la réglementation applicable. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles.

ARTICLE 9 : RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'animation devra être formulée par écrit auprès de l'organisateur dans un délai de 7 jours après la fin de la période d'échange des cadeaux. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

REGLEMENT DE L' ANIMATION : PAQUES MAIS PAS QUE!

ARTICLE1 : ORGANISATION

La société organisatrice Casino Imperial Palace Annecy située, Allée de l'Impérial 74000 Annecy organise une animation avec obligation d'achat intitulé « PAQUES MAIS PAS QUE! », ci-après dénommé « Campagne PAQUES ».

Ce Jeu se déroule du Vendredi 3 AVRIL 2026 à 10 h 00 AU Lundi 6 AVRIL 2026 à 12h00 inclus pour la collecte des tickets. Il s'agira de cumuler les tickets afin d'obtenir le plus gros lot.

ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans ou plus), non interdite de Jeu, munie d'une pièce d'identité en cours de validité, et cliente du Casino Impérial Annecy.

La participation implique de jouer sur les Machines à sous, de cumuler les tickets intitulé :

« PAQUES » du 006/04/2026 au 06/04/2026 inclus , de les présenter ensuite à un Membre du Comité de Direction et de Choisir parmi une sélection de cadeaux AGNELLET celui de son choix.

Une seule participation par personne ne sera acceptée.

Toute participation est strictement personnelle et ne peut être transférée.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

1. Cumul des tickets

- À chaque utilisation des machines à sous entre le 3 et le 6 avril 2026, les joueurs cumulent des tickets PAQUES .*
- La quantité de tickets obtenus dépend Des termes et conditions de la Campagne PAQUES*

1. Collecte et conservation des tickets

- Les tickets sont distribués au joueur directement par la Machines à sous.*
- Les participants sont responsables de la bonne conservation de leurs tickets.*
- Aucun duplicata ne pourra être fourni en cas de perte, vol, détérioration ou erreur de manipulation.*

ARTICLE 4 : ECHANGE DES TICKETS CONTRE CADEAU :

1. Période d'échange

- *Les tickets cumulés pourront être échangés à partir du 5 AVRIL 2026 , aux horaires d'ouverture de l'établissement.*

1. Nature des cadeaux

- *Les tickets sont échangeables contre une sélection de cadeaux AGNELLET proposés dans la vitrine du Casino.*
- *La liste des cadeaux, leur descriptif et le nombre de tickets nécessaires pour chaque cadeau seront affichés dans un catalogue intitulé : PAQUES MAIS PAS QUE!*

1. Conditions d'échange

- *Les cadeaux sont remis dans la limite des stocks disponibles.*
- *Aucun échange, remboursement ou compensation ne pourra être exigé si un cadeau est épuisé.*
- *Les cadeaux ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces ou en crédit de jeu.*
- *Un seul cadeau sera distribué par joueur ayant signé les T& C.*

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de :

- *dysfonctionnement des machines à sous,*
- *perte ou destruction des tickets par le joueur,*
- *indisponibilité temporaire ou définitive de certains cadeaux,*
- *cas de force majeure.*

L'organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler la campagne PAQUES MAIS PAS QUE si des circonstances exceptionnelles l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 6 : FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude, notamment la falsification de tickets, l'utilisation de tickets non valides ou la participation par un moyen contournant les conditions de l'animation entraînera l'exclusion immédiate et définitive du participant, sans recours.

ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'animation PAQUES MAIS PAS QUE implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible à l'accueil.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES

Les informations éventuellement recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la réglementation applicable. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles.

ARTICLE 9 : RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'animation devra être formulée par écrit auprès de l'organisateur dans un délai de 7 jours après la fin de la période d'échange des cadeaux. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.